



PUBLIC CONCERNÉ

Conducteur VTC désirant s'orienter vers la profession de chauffeur de taxi



PRÉ-REQUIS

- ✓ Avoir validé les épreuves à la Chambre des Métiers depuis moins de 3 ans
- ✓ Être titulaire de la carte Professionnelle de VTC
- ✓ Satisfaire à la visite médicale



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Préparer les stagiaires à l'examen :

- D'admissibilité du certificat de capacité (Théorie)
- D'admission (Pratique)

Obtenir la carte professionnelle de conducteur de Taxi



PROGRAMME DE LA FORMATION

THÉORIE - Préparation aux épreuves d'admissibilité

Module F - Connaissance du territoire et réglementaire locale

Module G - Réglementation nationale de l'activité taxi

PRATIQUE - Préparation aux épreuves d'admission

Conduite sur route d'un véhicule taxi école, équipé taximètre

Sécurité

Relation client

Parcours et accompagnement touristique

Facturation et paiement



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Accueil des stagiaires dans une salle équipée et dédiée à la formation

Supports de formation projetés

Exposés théoriques

Etude de cas

Quizz en salle

Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Intervenants professionnels portant sur leur spécialité respective

Internet, vidéo projecteur et supports vidéo



DISPOSITIFS DE SUVI & ÉVALUATION

Feuilles de présence

Questions orales ou écrites à choix multiples (QCM)

Mises en situation d'une course de taxi

Formulaires d'évaluation de la formation

2PJ FORMATION

33 Rue du Ballon - 93160 Noisy-le-Grand

☎ : 01 75 91 08 69

✉ : contact@2pjformation.fr

🌐 : <https://2pjformation.fr/>



DURÉE

TOTALE 31 h

21h soit 3 jours (théorie)

10 h partie pratique (1
journée en salle +
entraînement)



MODALITÉS

La semaine (hors weekend)



MÉTHODES

En salle équipée avec instructeur



ÉVALUATION

Théorie : QCM - QRC

Pratique : Mise en situation
pratique de réalisation d'une
course



VALIDATION

Notes minimales

Théorie : 6/20 par module

Pratique : 12/20



VALIDITÉ

Recyclage formation continue
tous les 5 ans



QUALIFICATION DES FORMATEURS

Conformément à l'arrêté du 11 août 2017, nos formateurs sont titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans. De plus, les formateurs de langue et secouriste sont des professionnels de métiers.